

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

N° Contrat: L00579

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt

FACTURE n°: L00010941 du: 01/06/18

Prix Unit.

Montant Net Code

232.80 €

ERSTEIN AUTOMOBILES SARL

10 RUE DE KYOTO

67150 ERSTEIN

FRANCE

Acheteur :

Compte client: C97495 payeur: C97495

Affaire n°: L00579

Période du 01/06/18 au 30/06/18

Référence		Désignation	Qté	Net		TVA
LOC.CISCAR.36TACI	Γ LOCAT	ION CISCAR 2CLIP ACCESS SERIE:9213754-9213755	1.00			
CONDITIONS DE RECOP_PRELEVEMENT Le 01/0	GLEMENT 06/18	: Base HT € Code Taux Montant TVA € 194.00 € C220 20% 38.80 €	тот	TAL HT € TAL TVA €	194.00 38.80 232.80	€
Montant 232	.80 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS		Acompte	0.00	€

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intrêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RESTE A PAYER €